

ÉGLISE DE JÉSUS-CHRIST DES SAINTS DES DERNIERS JOURS
BUREAU DE LA PREMIÈRE PRÉSIDENTE
47 EAST SOUTH TEMPLE STREET, SALT LAKE CITY, UTAH 84150-1200

20 octobre 2017

Destinataires : Autorités générales, soixante-dix d'interrégion, présidents de pieu, de mission et de district, évêques et présidents de branche

Questions types de l'entretien pour les candidats missionnaires

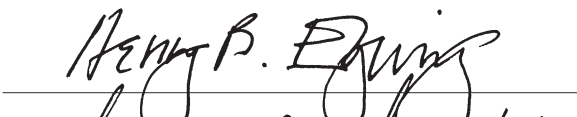
Chers frères,

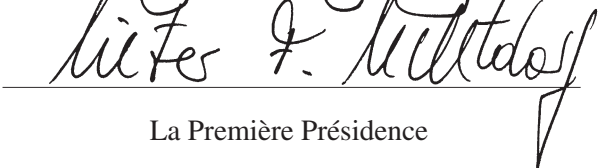
Nous vous remercions de vos efforts pour aider les candidats missionnaires à se préparer à faire une mission à plein temps. Vos efforts leur permettent de se préparer spirituellement, physiquement et émotionnellement à affronter les rigueurs du service missionnaire.

Des entretiens efficaces sont une partie essentielle de la préparation des missionnaires. Pour faciliter cet effort, nous demandons aux dirigeants de la prêtrise d'utiliser les questions types ci-jointes lors des entretiens avec tous les candidats missionnaires. Les dirigeants doivent informer les jeunes de ces questions bien avant l'entretien. Les questions doivent aussi être communiquées aux parents de chaque missionnaire potentiel.

Fraternellement,







La Première Présidence

L'entretien avec les candidats missionnaires

Pour beaucoup de membres de l'Église de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours, le service missionnaire est une étape importante dans leur vie de progression spirituelle. Les dirigeants de l'Église désirent que ce temps sacré de service soit une expérience joyeuse et édifiante pour chaque missionnaire, que ce soient de jeunes hommes et femmes ou des couples d'âge mûr. Avec cet objectif à l'esprit, il est impératif que chaque missionnaire soit convenablement préparé, digne et en bonne santé.

La préparation à servir d'un missionnaire est la bénédiction et la responsabilité collective du candidat missionnaire, de sa famille, et des dirigeants de l'Église. Tous sont invités à avoir des conversations franches et importantes pour veiller à ce que le candidat missionnaire soit bien préparé à faire face aux rigueurs et difficultés qu'une mission peut présenter.

Les missionnaires, quelle que soit leur affectation, ont l'honneur sacré de représenter le Seigneur Jésus-Christ et son Église. En tant que tels, ils doivent être correctement appelés, affectés et mis à part (voir D&A 42 :11). Les évêques et les présidents de pieu ont par conséquent la responsabilité d'identifier les membres qui sont prêts spirituellement, physiquement, mentalement et émotionnellement pour le service missionnaire. Ces dirigeants de la prêtrise ne doivent envoyer une lettre de recommandation que lorsqu'ils sont convaincus qu'à leur connaissance le candidat missionnaire est capable de s'acquitter des responsabilités pour lesquelles il est recommandé.

Ci-joint, vous trouverez les questions destinées à guider vos entretiens et conversations avec les candidats missionnaires. Les dirigeants de la prêtrise doivent s'assurer que chaque candidat missionnaire et ses parents ou tuteurs (dans le cas de jeunes candidats missionnaires) reçoivent et comprennent les conditions requises pour le service missionnaire à plein temps, comme indiqué dans les questions et l'annexe jointes, bien avant l'entretien du candidat missionnaire. Ces questions ne représentent pas un changement dans les normes à respecter par les missionnaires.

L'évêque et le président de pieu représentent le Seigneur lorsqu'ils font des entretiens minutieux pour attester que chaque candidat missionnaire est digne de servir, qu'il s'est conformé aux principes décrits dans les questions de l'entretien jointes et qu'il continuera de les suivre. L'évêque et le président de pieu doivent rechercher le don de discernement lorsqu'ils ont des entretiens avec des candidats missionnaires, afin de comprendre l'esprit et le cœur de la personne ainsi que sa capacité à servir (voir 1 Samuel 16:7). Ils veillent à ce que chaque candidat missionnaire comprenne clairement chaque question. Si nécessaire, ils discutent des termes et des règles et en donnent la signification pour que le candidat missionnaire puisse répondre honnêtement et complètement à la question. Une annexe des termes et des règles tirés des Écritures, du *Manuel 1 : présidents de pieu et évêques*, de *Prêchez mon Évangile*, de *Ancrés dans la foi*, et de *Jeunes, soyez forts* accompagne la liste des questions jointes.

Si au cours d'un entretien, ou à tout autre moment du processus de recommandation, l'évêque ou le président de pieu ressent qu'un candidat missionnaire serait dans l'incapacité de répondre aux exigences d'une mission à plein temps en raison de difficultés physiques, émotionnelles ou mentales, il peut suggérer au candidat missionnaire qui aurait été excusé honorablement de ses responsabilités de prosélytisme, par le département missionnaire, de faire une mission des services de l'Église.

Si un candidat missionnaire n'a pas continuellement vécu dans la même paroisse pendant au moins un an, l'évêque doit prendre contact avec le ou les évêque(s) précédent(s) pour attester de la dignité et des capacités physiques, mentales et émotionnelles à servir avant d'avoir un entretien avec lui pour le service missionnaire. C'est généralement nécessaire quand un membre faisait partie d'une paroisse de jeunes adultes seuls.

Pour le candidat missionnaire et le dirigeant de la prêtrise, l'entretien doit être une expérience sacrée et caractérisée par un grand amour et la direction du Saint-Esprit. En travaillant en conseil, les candidats missionnaires et leurs dirigeants de la prêtrise discerneront les capacités à servir de chaque personne. Lorsque c'est approprié, les évêques et présidents de pieu doivent aider les candidats missionnaires à comprendre les raisons pour lesquelles ils ont été excusés honorablement du service missionnaire à plein temps et les aider à trouver de véritables moyens de rester fidèles tandis qu'ils contribuent à l'édification du royaume du Seigneur – une bénédiction pour laquelle tout le monde peut être qualifié (voir D&A 4:5).

Questions de l'entretien

1. Avez-vous foi en Dieu, le Père éternel, en son Fils, Jésus-Christ, et au Saint-Esprit, et avez-vous le témoignage de ces personnages ?
2. Avez-vous le témoignage que Jésus-Christ est le Fils de Dieu, le Sauveur et le Rédempteur du monde ? Voulez-vous bien me faire part de votre témoignage ? En quoi l'expiation de Jésus-Christ a-t-elle influencé votre vie ?
3. Selon vous, que signifie le repentir ? Pensez-vous vous être pleinement repenti de vos transgressions passées ?
4. Voudriez-vous me témoigner du rétablissement de l'Évangile et de l'Église de Jésus-Christ par l'intermédiaire de Joseph Smith, le prophète, et de [président actuel de l'Église] en tant que prophète de Dieu ?
5. Le service missionnaire à plein temps exige de mettre en pratique les principes de l'Évangile. Dans quelle mesure comprenez-vous les principes suivants :
 - a. La loi de chasteté
Concernant la loi de chasteté, avez-vous toujours vécu en accord avec ce dont nous avons discuté ? Si ce n'est pas le cas, quand la ou les transgression(s) ont-elles eu lieu ? Qu'avez-vous fait pour vous repentir ?
 - b. Éviter la pornographie
 - c. La loi de la dîme
 - d. La Parole de Sagesse, y compris l'utilisation de drogues ou l'abus de médicaments sur prescription
 - e. La sanctification du jour du sabbat
 - f. Être honnête dans tout ce que vous dites et faitesAvez-vous vécu conformément à tous ces principes ? Vivez-vous actuellement conformément à ces principes ? Vivrez-vous en accord avec ces principes durant votre appel de missionnaire à plein temps ?
6. Faites-vous actuellement l'objet d'actions judiciaires ? (Si oui, demandez au candidat missionnaire d'expliquer en détail ses obligations judiciaires ou financières. Voir le *Manuel 1 : Présidents de pieu et évêques*, 2010, section 4.4).
7. Avez-vous déjà commis une violation grave du droit pénal qui a entraîné ou non une arrestation, une inculpation ou une mention dans votre casier judiciaire ? (Si oui, demandez au candidat missionnaire d'expliquer en détail ce qui est arrivé, le résultat des accusations criminelles, s'il existe des exigences criminelles ou d'autres exigences légales qui n'ont pas été effectuées, et ce que le candidat missionnaire a fait pour se repentir. Voir le *Manuel 1 : présidents de pieu et évêques*, 2010, section 4.4 et « Les transgressions graves » à la section 4.5.2.)
8. Avez-vous infligé, d'une quelconque manière, des sévices sexuels à un enfant, que vous ayez été ou non accusé ou reconnu coupable, même si votre casier judiciaire n'en fait aucune mention ?

(Si oui, et si les sévices n'ont pas été rapportés, consultez le *Manuel 1 : Présidents de pieu et évêques* 2010, section 17.3.2, pour obtenir des instructions. Si ce cas de sévices a déjà été résolu, consultez le *Manuel 1*, section 4.4, pour être guidé.)

9. Avez-vous déjà commis d'autres transgressions graves ou méfaits qui doivent être résolus avant votre mission ? (Si oui, demandez au candidat missionnaire d'expliquer en détail ce qui est arrivé, le résultat des accusations criminelles, s'il existe des exigences criminelles ou d'autres exigences légales qui n'ont pas été effectuées, et ce que le candidat missionnaire a fait pour se repentir.)
10. Soutenez-vous un groupe ou une personne dont les enseignements ou les pratiques sont contraires ou opposés à ceux qui sont acceptés par l'Église de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours, y êtes-vous affilié ou êtes-vous d'accord avec un tel groupe ou une telle personne ?
11. Avez-vous des dettes impayées ? Comment ces dettes vont-elles être remboursées avant votre mission ou gérées pendant votre mission ? (Voir le *Manuel 1 : Présidents de pieu et évêques*, 2010, section 4.4).
12. Avez-vous actuellement ou avez-vous déjà eu un état de santé physique, mentale ou émotionnelle qui rendrait difficile pour vous de vous conformer à un emploi du temps normal de missionnaire, qui demande de travailler 12 à 15 heures par jour, y compris d'étudier 2 à 4 heures par jour, de marcher ou de se déplacer à vélo 8 à 10 heures par jour, etc. ?
13. Vous a-t-on déjà diagnostiqué une dyslexie, ou avez-vous suivi un traitement pour dyslexie ou d'autres troubles de la lecture ? Si oui, êtes-vous à l'aise pour lire les Écritures et d'autres documents à haute voix ? Pensez-vous pouvoir mémoriser des passages appropriés des Écritures et d'autres renseignements avec l'aide de votre collègue ? Comment compensez-vous ce trouble actuellement ?
14. Vous a-t-on déjà diagnostiqué un trouble d'élocution ou avez-vous reçu un traitement pour cela ? Si oui, êtes-vous à l'aise pour parler devant d'autres personnes ? Pensez-vous disposer des outils adéquats pour apprendre, enseigner et communiquer ?
15. Avez-vous déjà pris des médicaments ou un autre traitement pour un des troubles ou une des pathologies suivants : trouble du déficit de l'attention (TDA), trouble du déficit de l'attention avec hyperactivité (TDAH), anxiété, dépression, trouble obsessionnel compulsif (TOC) ou trouble du spectre autistique (y compris le syndrome d'Asperger) ? (Si la réponse est oui, veuillez donner des explications).
16. Si vous étiez traité pour l'un de ces troubles ou l'une de ces pathologies et que vous avez arrêté le traitement, l'avez-vous fait sous la supervision d'un médecin ? Si ce n'est pas le cas, pourquoi l'avez-vous arrêté ? Comment vous portez-vous sans traitement ou sans médicament ? À quand remonte la dernière prise de médicaments pour ces problèmes ?

Annexe

Dignité

« Une personne qui s'est rendue coupable d'adultère, de fornication, de pelotage poussé, d'activités homosexuelles, d'autres perversions sexuelles, d'infraction grave aux lois du pays ou d'autres transgressions graves doit se repentir avant de pouvoir être recommandée pour le service missionnaire. Un missionnaire potentiel doit également se libérer de toute dépendance avant que l'on considère sa candidature pour le service missionnaire.

« Le simple fait de confesser et de s'abstenir de pécher pendant un certain temps ne constitue pas en soi un repentir. Il doit également y avoir indication d'un cœur brisé, d'un esprit contrit et d'un changement de conduite durable (voir Mosiah 5:2). L'évêque et le président de pieu doivent confirmer que le membre n'a pas commis de transgression depuis suffisamment de temps pour que cela soit la preuve manifeste d'un repentir véritable et pour qu'il se prépare spirituellement pour le temple et à un appel sacré en mission. Cette période pourra aller jusqu'à trois ans pour des transgressions graves multiples et ne doit pas être inférieure à un an à compter de la transgression la plus récente. Les questions sur des personnes en particulier peuvent être posées à une Autorité générale du département missionnaire, à la présidence de l'interrégion ou à un membre de la présidence des soixante-dix. » (*Manuel 1 : Présidents de pieu et évêques*, 2010, section 4.5.2).

Transgressions graves répétées

« On ne retiendra pas pour le service missionnaire une personne qui a eu des relations sexuelles hors mariage avec plusieurs personnes ou qui a vécu avec quelqu'un pendant une période prolongée sans être mariée. Le président de pieu et l'évêque aident ces personnes à se repentir et leur fournissent d'autres manières utiles de servir le Seigneur.

Si les dirigeants de la prêtrise croient que des circonstances ou des situations inhabituelles justifient une exception, le président de pieu peut envoyer une recommandation à la Première Présidence pour qu'elle l'examine. Il envoie la recommandation, par l'intermédiaire du département missionnaire, accompagnée d'un compte-rendu détaillé de la situation et d'une lettre du candidat décrivant la nature de son repentir. L'évêque et le président de pieu ne doivent pas recommander des exceptions qui sont injustifiées ou qu'ils n'approuvent pas sans réserve. » (*Manuel 1 : présidents de pieu et évêques* 2010, section 4.5.2).

Le repentir

« C'est à ceci que vous saurez si un homme se repent de ses péchés : voici, il les confessera et les délaissera » (D&A 58:43).

« Le deuxième principe de l'Évangile est le repentir. Notre foi au Christ et notre amour pour lui nous amènent à nous repentir et à changer en nous les pensées, les croyances et les comportements qui ne sont pas en accord avec sa volonté. Se repentir c'est, entre autres, se faire une nouvelle idée de Dieu, de soi-même et du monde. Quand nous nous repenons, nous éprouvons une tristesse selon

Dieu ; alors nous cessons de faire ce qui est mal et nous continuons à faire ce qui est bien. Un but essentiel de notre vie est de la conformer à la volonté de Dieu par le repentir. Nous ne pouvons retourner vivre avec Dieu le Père que grâce à la miséricorde du Christ et nous ne recevons la miséricorde du Christ qu'à condition de nous repentir.

Pour nous repentir, nous reconnaissons nos péchés et nous éprouvons du remords ou de la tristesse selon Dieu. Nous confessons nos péchés à Dieu. Nous confessons aussi les péchés très graves aux dirigeants autorisés de l'Église de Dieu, qui peuvent nous aider à nous repentir. Nous prions Dieu de nous pardonner. Nous faisons tout ce que nous pouvons pour régler les problèmes que nos actions ont pu causer ; c'est ce que l'on appelle la réparation. Lorsque nous nous repentons, notre vision de nous-même et du monde change. En changeant, nous prenons conscience que nous sommes enfants de Dieu et nous ne devons pas continuer à recommettre continuellement les mêmes fautes. Si nous nous repentons sincèrement, nous nous détournons de nos péchés et nous ne les commettons plus. Nous résistons à tout désir de commettre le péché. Notre désir de suivre Dieu devient plus fort et plus profond.

Le repentir sincère a plusieurs résultats. Nous ressentons le pardon de Dieu et sa paix dans notre vie. Notre culpabilité et notre tristesse sont balayées. Nous ressentons plus abondamment l'influence de l'Esprit. Et, lorsque nous quitterons cette vie, nous serons mieux préparés à vivre avec notre Père céleste et avec son Fils.

Même après avoir accepté le Christ et nous être repentis de nos péchés, nous pouvons avoir des moments de faiblesse et pécher de nouveau. Nous devons continuellement essayer de corriger ces transgressions. En outre, nous devons continuellement nous améliorer : acquérir des vertus chrétiennes, progresser dans la connaissance et servir avec plus d'efficacité. En nous instruisant davantage sur ce que le Sauveur attend de nous, nous voudrions montrer notre amour en lui obéissant. Ainsi donc, en nous repentant quotidiennement, nous verrons notre vie changer et s'améliorer. Notre cœur et notre conduite deviendront plus chrétiens. Nous [ressentirons beaucoup de joie] en nous repentant chaque jour » (voir *Prêchez mon Évangile : Guide du Service missionnaire*, 2004, p. 64).

La loi de chasteté

« La chasteté est la pureté sexuelle, un état qui est 'agréable à Dieu' (Jacob 2:7). Pour être chaste, vous devez être moralement pur en pensées, en paroles et en actions. Vous ne devez pas avoir de relation sexuelle avant d'être légitimement marié » (*Ancrés dans la foi : Manuel de référence*, 2004, p. 27).

« [Avant le mariage], ne vous embrassez pas de manière passionnée, ne vous étendez pas l'un à côté de l'autre ou l'un sur l'autre, ne touchez pas les parties intimes et sacrées du corps de l'autre personne, avec ou sans vêtements. Ne lui permettez pas non plus de vous faire cela. » (*Ancrés dans la foi : Manuel de référence sur l'Évangile*, 2004, p. 31).

« Ne regardez, ne lisez et n'écoutez rien qui décrive le corps humain ou l'acte sexuel d'une manière qui pourrait éveiller des émotions sexuelles. La pornographie conduit à la dépendance et à la destruction. Elle peut vous priver de votre estime personnelle et du sens de la beauté de la vie. Elle peut vous détruire et vous mener à avoir des pensées infâmes et à infliger des sévices. » (*Ancrés dans la foi : Manuel de référence sur l'Évangile*, 2004, p. 31).

« Comme les autres violations de la loi de chasteté, l'activité homosexuelle est un péché grave. Elle est contraire aux buts de la sexualité humaine (voir Romains 1:24-32). Elle pervertit les relations aimantes et empêche de recevoir les bénédictions que procure la vie de famille et les ordonnances salvatrices de l'Évangile » (voir *Ancrés dans la foi : Manuel de référence sur l'Évangile*, 2004, pp. 30-31).

« Le principe du Seigneur concernant la pureté sexuelle est clair et immuable. N'ayez aucune relation sexuelle avant le mariage et soyez totalement fidèle à votre conjoint après le mariage. Ne permettez pas aux médias, à vos proches ou à d'autres personnes de vous persuader que les relations sexuelles avant le mariage sont acceptables. [...]

« Ne faites jamais rien qui puisse vous amener à des transgressions sexuelles. Traitez les autres avec respect, non comme des objets servant à satisfaire des désirs sensuels et égoïstes. Avant le mariage, ne vous livrez pas à des baisers passionnés, ne vous couchez pas sur une autre personne et ne touchez pas les parties intimes et sacrées du corps d'une autre personne, que vous soyez habillé ou non. Ne faites rien qui éveille des pulsions sexuelles. Ne suscitez pas ces émotions dans votre propre corps » (*Jeunes, soyez forts*, brochure, 2011, pp. 35-36).

« Dieu se réjouit de la chasteté et déteste le péché sexuel. La chasteté consiste à s'abstenir strictement de toute relation sexuelle avant le mariage et à faire preuve d'une totale fidélité et loyauté envers son conjoint après le mariage. [...] La chasteté exige la fidélité dans les pensées et dans les actes. Nous devons veiller à ce que nos pensées restent pures et nous devons être pudiques dans notre façon de nous habiller, de parler et d'agir. » (*Prêchez mon Évangile : Guide du service missionnaire*, 2004, p. 81).

La loi de la dîme

« L'une des grandes bénédictions que l'on a quand on est membre de l'Église de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours, c'est de pouvoir contribuer à la croissance du royaume de Dieu en payant sa dîme. La dîme est une loi divine ancienne. Par exemple, Abraham, prophète de l'Ancien Testament, a payé la dîme de tout ce qu'il possédait (voir Alma 13:15).

Le Seigneur promet aux personnes qui paient la dîme qu'il ouvrira les écluses des cieux et répandra sur elles la bénédiction en abondance » (voir Malachie 3:10). Ces bénédictions peuvent être temporelles ou spirituelles, mais elles seront données aux personnes qui obéissent à cette loi divine.

Dîme signifie dixième et le Seigneur nous a commandé de donner le dixième de notre revenu, afin que nous soyons bénis. La loi de la dîme nous donne l'occasion de contribuer à l'édification de son royaume. Notre dîme est sainte pour le Seigneur et nous l'honorons en la payant. Dieu promet de bénir abondamment les personnes qui paient une dîme honnête. Celles qui ne paient pas la dîme trompent Dieu (voir Malachie 3:8). Elles gardent pour elles-mêmes quelque chose qui lui appartient légitimement. Nous devons rechercher premièrement le royaume de Dieu et la dîme est une manière importante de le faire. Le paiement de la dîme est une expression de notre foi. C'est un signe extérieur de notre croyance en Dieu et son œuvre » (*Prêchez mon Évangile : Guide du Service missionnaire*, 2004, pp. 82-83).

La Parole de Sagesse

« Le Seigneur a révélé à Joseph Smith, le prophète, une loi de santé appelée la Parole de Sagesse. Cette loi nous enseigne quels sont les aliments et les substances que nous devons utiliser et ne pas utiliser pour que notre corps reste en bonne santé et pour que nous restions à l'abri des influences mauvaises. Le Seigneur promet en bénédiction la santé, la force, la protection contre le mal et une plus grande réceptivité aux vérités spirituelles.

N'oubliez pas que notre corps est sacré. Nous devons le traiter avec respect. La Parole de Sagesse enseigne que nous devons manger une nourriture saine. Elle enseigne tout particulièrement que nous devons nous abstenir de substances nocives, notamment d'alcool, de tabac, de thé et de café. Nous devons aussi nous abstenir de toute forme de drogue » (*Prêchez mon Évangile : Guide du Service missionnaire*, 2004, pp. 81-82).

Le respect du jour du sabbat

« Notre conduite le jour du sabbat est le reflet de l'engagement que nous avons pris d'honorer et d'adorer Dieu. En sanctifiant le jour du sabbat, nous montrons à Dieu que nous sommes disposés à respecter nos alliances. Chaque jour du sabbat, nous allons à la maison du Seigneur pour l'adorer. Là, nous prenons la Sainte-Cène pour nous souvenir de Jésus-Christ et de son expiation. Nous renouvelons nos alliances et nous montrons que nous sommes disposés à nous repentir de nos péchés et de nos fautes.

Ce jour-là, nous nous reposons de nos travaux. En allant aux offices religieux de l'Église et en adorant Dieu ensemble, nous nous fortifions mutuellement. Le fait de fréquenter nos amis et notre famille nous ressourcent. Notre foi est fortifiée par notre étude des Écritures et de l'Évangile rétabli.

Quand une collectivité ou une nation devient négligente dans ses activités du sabbat, sa vie religieuse se dégrade et tous les aspects de la vie en subissent le contrecoup. Les bénédictions que l'on a quand on sanctifie le jour du sabbat sont perdues. Nous devons nous abstenir d'aller dans les magasins le jour du sabbat et de nous livrer à d'autres activités commerciales et sportives qui profanent aujourd'hui couramment le sabbat.

Les saints des derniers jours doivent mettre ce jour à part des activités du monde en adoptant un esprit d'adoration de Dieu, [de reconnaissance et de service et en se livrant à] des activités centrées sur la famille et convenant au sabbat. Quand les membres de l'Église s'efforcent de faire en sorte que leurs activités du sabbat soient conformes à la volonté et l'Esprit du Seigneur, leur vie est remplie de joie et de paix. » (voir *Prêchez mon Évangile : Guide du service missionnaire*, 2004, pp. 77-78).

L'honnêteté et l'intégrité

« Soyez honnête en tout temps avec vous-même, avec les autres et avec Dieu. Être honnête c'est choisir de ne pas mentir, voler, tricher ou ne tromper en aucune façon. En étant honnête, vous vous forgez une force de caractère qui vous permettra de rendre de grands services à Dieu et aux autres. Vous aurez ainsi la paix de l'esprit et le respect de vous-même. Vous aurez la confiance du Seigneur et vous serez digne d'entrer dans ses saints temples.

La malhonnêteté vous nuit et nuit aussi aux autres. Quand vous mentez, dérobez, volez à l'étalage ou trichez, vous nuisez à votre esprit et à vos relations avec les autres. L'honnêteté accroîtra vos possibilités à venir et améliorera votre capacité d'être guidé par le Saint-Esprit. Soyez honnête à l'école ; choisissez de ne tricher d'aucune manière. Soyez honnête dans votre emploi, fournissant une pleine mesure de travail pour votre salaire. Ne vous justifiez pas en disant qu'être malhonnête est acceptable, même si d'autres personnes pensent que ça n'a pas d'importance.

L'intégrité est étroitement associée à l'honnêteté. Être intègre, c'est penser et faire ce qui est bien en tout temps, quelles qu'en soient les conséquences. Quand vous êtes intègre, vous êtes désireux de vivre selon vos principes et vos croyances même lorsque personne ne vous regarde. Choisissez de vivre de façon à ce que vos pensées et votre comportement soient toujours en harmonie avec l'Évangile » (*Jeunes, soyez forts*, 2011, p. 19).